

**République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 17 février 2025**  
~~~~~

**CONSEIL LOCAL DE SANTÉ MENTALE DU CŒUR D'HÉRAULT
CHANGEMENT DE REPRÉSENTANT.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 17 février 2025 à 18h00 en Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 6 février 2025.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL, Mme Christine DEBEAUCE, M. Jean-Claude CROS, M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Véronique NEIL, M. Xavier PEYRAUD, M. Pascal DELIEUZE, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, M. Henry MARTINEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Monique GIBERT, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. Jean-Marc ISURE, M. Philippe LASSALVY, M. Marcel CHRISTOL, M. Christian VILOING, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO, M. Daniel JAUDON - M. Jean-Philippe MORESMAU suppléant de M. Robert SIEGEL, Mme Cécile LANGREE suppléant de M. José MARTINEZ, M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Philippe SALASC à Mme Nicole MORERE, Mme Josette CUTANDA à M. Daniel JAUDON, Mme Jocelyne KUZNIAK à M. Pascal DELIEUZE, Mme Christine SANCHEZ à Mme Chantal DUMAS, Mme Martine LABEUR à M. Philippe LASSALVY, Mme Marie-Hélène SANCHEZ à Mme Christine DEBEAUCE, M. Thibaut BARRAL à M. David CABLAT, Mme Valérie BOUYSSOU à M. Jean-Pierre PUGENS.

Absents

M. Anthony GARCIA, M. Nicolas ROUSSARD, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 37	Votants : 45	Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Daniel JAUDON			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-33, L2121-21 et L5211-1 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2023-10-DRCL-0518 du 10 octobre 2023 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault ;

VU la délibération n°2305 du Conseil communautaire en date du 08 juillet 2020 relative à la désignation de Mme Véronique NEIL pour représenter la Communauté de communes au sein du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) ;

CONSIDERANT que dans le cadre du Contrat local de santé, les élus des trois communautés de communes Lodévois et Larzac, Clermontais et Vallée de l'Hérault et des trois pôles que sont Clermont l'Hérault, Gignac et Lodève se sont accordés sur la pertinence de créer un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) à l'échelle du Cœur d'Hérault, dispositif dont la présidence est assurée à tour de rôle par chaque communauté de communes,

CONSIDERANT que le Sydel souhaite s'appuyer sur un représentant de chaque communauté de communes et des Mairies de Clermont l'Hérault, Gignac et Lodève,

CONSIDERANT que Mme Véronique NEIL avait été désignée pour représenter la communauté de communes au sein du CLSM par la délibération du 08 juillet 2020 susvisée,

CONSIDERANT qu'il est proposé d'organiser son remplacement,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée de procéder à tout moment, au remplacement des délégués au sein des organismes extérieurs par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de remplacer Madame Véronique NEIL par Monsieur David CABLAT pour représenter la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein Conseil Local de Santé Mentale.

Transmission au Représentant de l'État
N° 3739

Publication le 18 février 2025

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 18 février 2025

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20250217-20392-DE-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Daniel JAUDON